

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2019

Présidence : M. Yves Charrière

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

Vu le préavis municipal du 18 avril 2019 - no 8/19 – Rapport de gestion et aux comptes communaux de l'année 2018

Oùï le rapport de la Commission de gestion

Oùï le rapport de la Commission des finances

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) **adopte**

- a) les comptes 2018 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 34'745'804.11 aux recettes, Fr. 34'766'233.15 aux dépenses et bouclant ainsi par un excédent de charges de Fr. 20'429.04.
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 47'825'010.67, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 5'336'309.93.

2) **accepte** la gestion de la Municipalité pour l'année 2018 et lui en donne décharge.

3) donne décharge de leur mandat aux commissions de gestion et des finances.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegny